



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 mars 2023
(OR. en)

7248/23

COPS 122
CFSP/PESC 410
DEVGEN 56
CONUN 78
ENER 110
CLIMA 118
SUSTDEV 41
ENV 220
ONU 21
RELEX 324

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	6233/23
Objet:	Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur la diplomatie climatique et énergétique de l'UE, qui ont été approuvées par le Conseil lors de sa session tenue le 9 mars 2023.

Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique**"Renforcer la diplomatie climatique et énergétique de l'UE en cette décennie critique"**

1. Les conséquences de la triple crise planétaire que représentent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution constituent une menace mondiale et existentielle, qui touche en particulier les plus vulnérables, accroît la pauvreté et les inégalités et compromet la stabilité. De ce fait, la diplomatie climatique et énergétique de l'UE est une composante essentielle de la politique étrangère de l'UE. L'UE est déterminée à dialoguer et collaborer avec des partenaires du monde entier dans le cadre de sa diplomatie climatique et énergétique afin de mettre en œuvre l'accord de Paris, de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, d'aider les plus vulnérables, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), à s'adapter aux effets du changement climatique, et d'accroître le financement collectif de l'action climatique. L'UE continuera également à soutenir les transitions justes vers des économies et des sociétés neutres pour le climat et résilientes, conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030 et au programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Dans ce contexte, l'UE souligne l'importance d'une approche multilatérale solide fondée sur des règles, s'articulant autour des Nations unies, afin de relever avec succès ces défis mondiaux.
2. La guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la charte des Nations unies, a causé d'indicibles souffrances humaines, de très lourds dommages à l'environnement et une augmentation des risques en matière de sûreté nucléaire en Ukraine. Elle a provoqué une crise affectant la sécurité énergétique et une crise alimentaire qui ont des répercussions dans le monde entier. Le Conseil rejette l'utilisation de l'énergie et de l'alimentation comme des armes. L'UE se défera progressivement de sa dépendance aux importations de gaz, de pétrole et de charbon russes, et ce dès que possible. L'UE est fermement résolue à continuer de soutenir ses partenaires, et particulièrement l'Ukraine, y compris pour ce qui est de répondre à la destruction systématique des infrastructures critiques de l'Ukraine, notamment de son système énergétique. L'UE contribuera à répondre aux besoins de l'Ukraine en matière de reprise et de résilience et l'aidera dans sa transition économique et énergétique à long terme. L'écologisation de la reconstruction de l'Ukraine peut constituer l'un des fondements profitables à tous d'une intégration plus étroite de l'Ukraine avec l'UE.

3. À la lumière des conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Conseil souligne avec insistance que la crise climatique requiert une action immédiate, urgente, accélérée et une ambition renforcée. Des mesures d'atténuation fortes et ambitieuses constituent le meilleur outil pour prévenir l'augmentation des besoins en matière d'adaptation, ainsi que les pertes et les dommages liés aux effets néfastes du changement climatique. Des solutions sont disponibles dans tous les secteurs, lesquelles pourraient, collectivement, permettre de réduire de moitié les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2030, comme l'indique le GIEC. Le Conseil encourage ses partenaires à saisir les occasions de créer une croissance économique et des emplois durables.
4. Les ambitions collectives du monde entier en matière de neutralité carbone sont susceptibles de réduire de manière significative l'augmentation de la température, mais les politiques et investissements actuels demeurent largement insuffisants pour bien respecter l'objectif de limitation de la hausse de la température prévu par l'accord de Paris. Limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C permettrait de réduire sensiblement les incidences du changement climatique. Dans ce contexte, le Conseil appelle d'urgence à une ambition et à une action accrues au niveau mondial en cette décennie critique, conformément aux analyses du GIEC: la limitation du réchauffement à environ 1,5 °C nécessite un plafonnement des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2025 au plus tard, et une réduction de 43 % d'ici 2030 par rapport à 2019. S'agissant du méthane, des efforts collectifs doivent être réalisés pour réduire les émissions mondiales d'au moins 30 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2020.

5. Le Conseil appelle tous les pays, en particulier tous les gros émetteurs et les membres du G20, à redoubler d'efforts pour adopter et mettre en œuvre des politiques climatiques et énergétiques ambitieuses et compatibles avec l'objectif de 1,5 °C. À cet égard, le Conseil invite tous les pays, en particulier ceux qui ne l'ont pas encore fait, à présenter dès que possible en 2023, bien avant la COP28, leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) nouvelles ou mises à jour avec des objectifs de réduction des émissions plus stricts, plus ambitieux et absolus pour l'ensemble de l'économie. Ceux-ci devraient s'appuyer sur des politiques et des mesures concrètes pour les mettre en œuvre. L'UE est attachée à la mise en place rapide d'un programme de travail ambitieux en matière d'atténuation du changement climatique, instrument important pour accroître d'urgence le niveau d'ambition et de mise en œuvre en matière d'atténuation en cette décennie critique afin de promouvoir des politiques solides et d'examiner en quoi les divers secteurs et une transition énergétique juste peuvent contribuer à une action climatique ambitieuse et au renforcement des engagements. Le Conseil appelle également les pays à présenter, dès que possible, leurs communications sur l'adaptation, et à présenter ou mettre à jour leurs stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre en vue de parvenir à zéro émission nette d'ici 2050. L'UE encourage des réductions d'émissions plus ambitieuses dans tous les secteurs, et salue les engagements pris par des secteurs tels que les transports, y compris le transport maritime et l'aviation.
6. Cette année, le monde a une occasion unique d'afficher des progrès, de fournir des orientations supplémentaires pour les prochaines CDN et d'agir pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris par le biais, en particulier, du sommet sur l'ambition climatique, ainsi que du deuxième sommet sur les ODD, convoqués par le secrétaire général des Nations unies en septembre, et de la phase politique du "bilan mondial" prévu dans le cadre de la COP28 de la CCNUCC, qui se tiendra aux Émirats arabes unis. Dans ce contexte, l'UE accueille avec satisfaction le rapport du secrétaire général des Nations unies intitulé "Notre programme commun" et l'annonce du sommet du futur, prévu pour 2024, en tant qu'incitations à prendre de nouvelles mesures au niveau mondial à travers une approche multilatérale inclusive et efficace.

7. L'UE elle-même prend des mesures résolues et décisives pour réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard et pour s'efforcer de parvenir à des émissions négatives par la suite. Le Conseil se tient prêt, comme indiqué dans ses conclusions du 24 octobre 2022, dès que possible après la conclusion des négociations sur les éléments essentiels du paquet "Ajustement à l'objectif 55", à mettre à jour, le cas échéant, les CDN de l'UE et de ses États membres, conformément au point 29 du Pacte de Glasgow pour le climat et au point 23 du plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, afin de refléter la manière dont le résultat final concernant les éléments essentiels du paquet "Ajustement à l'objectif 55" met en œuvre le grand objectif de l'UE approuvé par le Conseil européen en décembre 2020. L'UE fixe son objectif climatique conformément à la loi européenne sur le climat. À cette fin, au plus tard six mois après le premier bilan mondial, la Commission présentera une proposition législative, le cas échéant, sur la base d'une analyse d'impact détaillée. Le Conseil invite le haut représentant et la Commission, ainsi que les États membres de l'UE, dans le cadre de la diplomatie climatique, à appeler tous les autres pays à fixer également un niveau d'ambition élevé dès que possible pour les prochaines CDN de l'après-2030, bien avant la COP30 de 2025. Avec son système d'échange de quotas d'émission, élément crucial de sa réponse politique, l'UE encourage ses partenaires à établir et étendre leurs propres instruments de tarification du carbone afin de réduire les émissions de manière efficace et efficiente.
8. Le Conseil souligne avec insistance l'importance cruciale du renforcement des mesures d'adaptation et de résilience à travers le monde et le besoin urgent d'intensification de l'action et du soutien visant à prévenir et à réduire au minimum les pertes et les dommages liés aux effets néfastes du changement climatique ainsi qu'à y remédier. Le Conseil insiste également sur l'importance de la planification de l'adaptation à l'échelle nationale et locale pour favoriser une mise en œuvre efficace et menée au niveau local ainsi que sur l'importance de la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation. Dans ce contexte, le Conseil soutient la mise en service complète et effective du réseau de Santiago, l'application du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que son évaluation à mi-parcours, à réaliser en 2023, et la mise en œuvre effective des plans d'adaptation nationaux.

9. Le Conseil confirme que l'UE est déterminée à soutenir les plus vulnérables, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et à consolider le réseau existant d'institutions qui fournissent actuellement une aide et un renforcement des capacités aux pays en développement pour ce qui est de se préparer aux effets du changement climatique et d'y faire face. Dans cet esprit, l'UE et ses États membres soulignent l'appel formulé à l'occasion de la COP26 à Glasgow visant à au moins doubler le financement collectif de l'adaptation au changement climatique pour les pays en développement d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2019.
10. Le Conseil invite l'UE et ses États membres à continuer d'accroître les fonds pour l'adaptation et la résilience au changement climatique, en mettant l'accent sur les plus vulnérables par le biais des initiatives Équipe Europe ainsi que d'autres instruments internationaux tels que le bouclier mondial contre les risques climatiques du V20 et du G7. L'UE soutient fermement l'appel du secrétaire général des Nations unies en faveur d'une couverture universelle, d'ici à cinq ans, des systèmes d'alerte précoce pour sauver des vies, y compris par un soutien accru à l'initiative "Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce" (CREWS) et par le mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF).
11. Le Conseil appelle l'UE et ses États membres à continuer de participer de manière constructive aux discussions sur de nouvelles modalités de financement, y compris un fonds, pour aider les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables, pour ce qui est de faire face aux pertes et aux dommages liés aux effets néfastes du changement climatique. Le Conseil invite tous ses partenaires, de toutes les régions, en mesure de le faire, et pas seulement les traditionnels fournisseurs de financement du développement, à accroître leur soutien et à identifier de nouvelles sources de financement, y compris innovantes, en renforçant la complémentarité, les synergies, la cohérence et la coordination et en s'efforçant de combler les lacunes prioritaires de la mosaïque existante de solutions et d'institutions.

12. Compte tenu des interdépendances intrinsèques entre le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation des terres, y compris la désertification, ainsi que les modifications du cycle de l'eau, le Conseil appelle l'UE et ses États membres à continuer de renforcer les mesures, notamment le financement en faveur de la biodiversité et des solutions et partenariats fondés sur la nature. Le Conseil reconnaît le rôle essentiel des océans, leur fonction de "carbone bleu" et la nécessité impérieuse de protéger, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, y compris les forêts, ainsi que les écosystèmes des eaux côtières et intérieures, pour atténuer les effets du changement climatique, s'y adapter et y devenir plus résilients. Le Conseil reconnaît aussi la nécessité d'une approche globale des défis liés à l'eau, et se félicite de la conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. Le Conseil note la nécessité d'une action renforcée dans le domaine de l'eau et est résolu à faire avancer le futur programme d'action en faveur de l'eau, dans le cadre de sa diplomatie climatique et énergétique. En outre, le Conseil souligne l'importance de mettre fin à la pollution par les plastiques. Le Conseil souligne également qu'il importe de protéger le patrimoine culturel face aux effets dévastateurs du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes.
13. Le Conseil accueille avec satisfaction le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'accord historique adopté lors de la conférence des Nations unies sur la biodiversité (15e conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, COP15 de la CDB), qui constitue un cadre pour une action mondiale sur la biodiversité jusqu'en 2030 et au-delà, et il appelle de ses vœux sa mise en œuvre effective, y compris à travers la présentation rapide de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) de haute qualité, en temps utile pour qu'ils soient examinés lors de la COP16 de la CDB. De même que l'accord de Paris, ce cadre ouvre la voie à un monde neutre pour le climat, respectueux de la nature et résilient d'ici 2050.

14. Le Conseil se félicite de l'engagement consistant à doubler le financement extérieur de l'UE pour atteindre les 7 milliards d'euros pour la période 2021-2027 en faveur de la biodiversité, en particulier pour les pays les plus vulnérables, ainsi que des engagements similaires pris par certains États membres de l'UE avant et durant la COP15 de la CDB, tout en reconnaissant que d'importants financements et investissements supplémentaires de la part de tous les pays et de toutes les sources sont nécessaires, et en évitant les investissements susceptibles d'avoir des incidences négatives sur la biodiversité et la nature.
15. L'UE, y compris ses États membres et la Banque européenne d'investissement (BEI), est le principal bailleur de fonds publics consacrés à l'action climatique dans le monde, et demeure fermement résolue à contribuer à atteindre l'objectif collectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars dès que possible et jusqu'en 2025, afin de soutenir l'action climatique dans les pays en développement, et elle invite les autres donateurs à intensifier leurs efforts à cet égard. La stratégie "Global Gateway" de l'UE et notre approche Équipe Europe constituent des instruments essentiels pour assurer des investissements durables dans les pays partenaires de l'UE.
16. Le Conseil souligne qu'il est urgent de rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs de l'accord de Paris, de mobiliser nettement plus de fonds en faveur de l'action climatique à l'échelle mondiale, de développer la finance durable dans les pays à revenu faible et intermédiaire et d'apporter un soutien adéquat en particulier aux plus pauvres et aux plus vulnérables dans les PMA et les PEID. Dans ce contexte, le Conseil souligne qu'il importe d'accélérer la mobilisation de financements privés vers des projets en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, des infrastructures résilientes au changement climatique ainsi que d'autres activités de développement et biens publics mondiaux. Le Conseil insiste sur la nécessité d'associer les ministères des finances à ces travaux, notamment par l'intermédiaire de la coalition des ministres des finances pour l'action climatique, afin d'accélérer la transition écologique et de parvenir à une mobilisation à grande échelle de ressources financières conformément aux objectifs de l'accord de Paris. Le Conseil s'efforcera de garantir un espace spécifique pour débattre de l'alignement des flux financiers, d'une manière compatible avec des profils d'évolution vers la neutralité climatique et un développement résilient au changement climatique, y compris lors de la COP28 à Dubaï. Le Conseil se félicite des travaux actuellement menés par le groupe d'experts de haut niveau sur le développement de la finance durable dans les pays à revenu faible et intermédiaire en vue de la mise en œuvre de la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe et de l'élaboration de la feuille de route pour la finance circulaire.

17. Améliorer l'accès au financement d'actions en faveur du climat et réduire les coûts de financement des projets en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les pays les plus vulnérables au changement climatique, en prenant en compte la charge de leur dette, est essentiel en vue de l'objectif collectif consistant à développer le financement de l'action climatique et à réaliser les ODD. Le Conseil salue donc l'appel lancé, lors de la COP27 à Charm el-Cheikh, à toutes les parties prenantes de banques multilatérales de développement (BMD) et d'institutions financières internationales (IFI) en vue de réformer les pratiques et les priorités des BMD ainsi que de rendre tous les flux financiers compatibles avec des profils d'évolution vers la neutralité climatique et un développement résilient au changement climatique, et il appelle de ses vœux un calendrier clair. Le Conseil encourage également les BMD à renforcer l'expertise technique qu'elles offrent aux pays en développement pour élaborer, entre autres choses, des projets en matière de transition énergétique qui attireront les investisseurs privés nationaux et étrangers.
18. Le Conseil salue les recommandations formulées par le groupe d'experts du G20 dans le cadre de l'examen indépendant des cadres d'adéquation des fonds propres des BMD et soutient leur mise en œuvre rapide. Le Conseil invite les BMD à mettre en œuvre les recommandations applicables, après une analyse minutieuse de leurs conséquences, sans compromettre leur statut de créancier privilégié, leurs notations de crédit élevées et leur stabilité financière à long terme. Les représentants de l'UE et de ses États membres, en tant que membres des conseils d'administration des BMD et des IFI, se coordonneront pour encourager et soutenir les propositions ambitieuses visant à aligner davantage les stratégies des BMD et des IFI sur les objectifs de l'accord de Paris et à accroître considérablement le financement de l'action climatique, et le Conseil salue l'ambition de la BEI à cet égard. Le Conseil attend avec intérêt les discussions qui seront menées sur ces questions, y compris sur la feuille de route pour l'évolution de la Banque mondiale, lors des réunions de printemps et des assemblées annuelles 2023 de la Banque mondiale et du FMI et travaillera de manière constructive en vue de faire en sorte que les débats alimentent de façon positive de nouvelles discussions, notamment lors de la COP28 à Dubaï. Le Conseil soutient le FMI dans son rôle consistant à aider ses membres à relever les défis stratégiques structurels liés au climat et se félicite que les considérations relatives au changement climatique aient été intégrées dans les facilités de crédit existantes au moyen du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité.

19. Le Conseil attend avec intérêt le sommet pour un "pacte de financement mondial" qui se tiendra en juin 2023 à Paris, lequel devrait notamment viser à mobiliser davantage de fonds pour l'action climatique et à débloquer de nouvelles sources de financement en faveur des pays vulnérables au changement climatique, au moyen d'une amélioration des conditions d'investissement.
20. L'UE et ses États membres continueront de renforcer leur coopération et de travailler en étroite collaboration avec des partenaires et organisations ambitieux sur la transition juste à l'échelle mondiale vers la neutralité climatique. Le Conseil se félicite des partenariats pour une transition énergétique juste (JETP), dans le contexte du G7, avec l'Afrique du Sud, l'Indonésie et le Viêt Nam, et est attaché à leur mise en œuvre. Le Conseil soutient également les travaux actuellement menés sur d'autres JETP. Il espère un engagement fort de la part de tous les pays partenaires concernés, ce qui est nécessaire pour une transformation conduite par les pays.. Outre les JETP, le Conseil invite le haut représentant et la Commission à s'appuyer sur les initiatives en cours et à étudier les possibilités de coopération accrue avec les pays fortement dépendants des combustibles fossiles, en particulier dans les Balkans occidentaux, le voisinage oriental et le voisinage méridional, ainsi qu'avec les pays en développement et à revenu intermédiaire dont les émissions liées à l'énergie sont élevées.

21. Le Conseil est conscient que le changement climatique, la perte de biodiversité, la désertification, la pollution et la dégradation de l'environnement constituent des risques croissants pour la sécurité humaine, nationale et régionale et peuvent aggraver les facteurs de conflit et les dynamiques des conflits, ainsi que les dimensions de la fragilité. Le Conseil réaffirme son action diplomatique dans le domaine de l'eau en tant qu'instrument de paix, de sécurité et de stabilité. Le Conseil est en outre conscient de l'important déficit de financement de l'action climatique dont bénéficient les États fragiles et touchés par des conflits. Il se félicite du rapport conjoint 2020-2022 sur l'état des travaux concernant la feuille de route sur le changement climatique et la défense ainsi que le concept d'approche intégrée en matière de changement climatique et de sécurité, et rappelle ses conclusions de novembre 2022 sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Conseil souligne qu'il importe d'intégrer le lien entre le climat, la paix et la sécurité dans la politique et les actions extérieures de l'UE, notamment dans les analyses, les processus inclusifs et mesures d'anticipation en matière de climat et de réduction des risques de catastrophes, la consolidation de la paix, la médiation, la prévention des conflits, la coopération au développement, le financement de l'action climatique et la diplomatie climatique, en particulier la diplomatie de l'eau. Le Conseil invite le haut représentant à renforcer les capacités d'analyse, d'alerte rapide et de prospective stratégique de l'UE, à intégrer le lien entre le climat, la paix et la sécurité et à émettre en temps utile des alertes et des analyses sur les risques liés au climat.
22. Le Conseil se félicite de l'intention du haut représentant et de la Commission de présenter une proposition conjointe afin de permettre à l'UE de mieux prévenir et gérer les conséquences globales du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en matière de sécurité et de défense. Le Conseil salue et encourage également la coopération accrue avec d'autres organisations internationales et régionales, telles que les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE et l'Union africaine, ainsi qu'avec les pays partenaires, conformément au cadre institutionnel de l'UE et dans le plein respect de l'autonomie décisionnelle de l'UE.

23. Le Conseil réaffirme que l'objectif premier de la politique extérieure de l'UE en matière d'énergie est de soutenir, d'intensifier et d'accélérer la transition énergétique en cours à l'échelle mondiale, qui constitue un élément essentiel en vue de parvenir à la neutralité climatique. Une transition énergétique accélérée, inclusive et juste est également la principale solution pour assurer la sécurité énergétique et l'accès universel à une énergie sûre, durable et abordable dans l'UE et dans nos pays partenaires à travers le monde, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
24. Le Conseil prend acte de la communication conjointe intitulée "Stratégie énergétique extérieure de l'UE dans un monde en mutation", qui constitue un élément essentiel du plan REPowerEU proposé par la Commission, en réponse à la crise énergétique qui résulte en grande partie de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, et de l'utilisation par la Russie de l'énergie comme d'une arme contre l'UE et les pays partenaires. L'UE et ses États membre continueront de limiter l'impact de la guerre d'agression menée par la Russie sur la sécurité énergétique et le caractère abordable de l'énergie dans les pays tiers, en particulier les plus vulnérables.
25. La diplomatie énergétique de l'UE soutiendra activement la mise en œuvre de sanctions pertinentes et le déploiement du mécanisme de plafonnement des prix du pétrole et des produits pétroliers russes.
26. Le Conseil invite le haut représentant et la Commission à renforcer, en étroite coopération avec les États membres, les contacts, la coordination et les partenariats avec les pays tiers conformément aux priorités exposées ci-après. De nouveaux partenariats dans le domaine de l'énergie devraient venir compléter la coopération existante en la matière avec des partenaires clés tout en préservant la résilience et la compétitivité de l'UE ainsi que les ressources nationales.
27. La diplomatie énergétique de l'UE encouragera l'utilisation accrue, et l'intégration dans les systèmes, des énergies renouvelables qui tiennent compte du stress hydrique et environnemental, ainsi que de la connectivité électrique. Elle encouragera aussi le déploiement de technologies sûres et durables à faible émission de carbone.

28. La diplomatie énergétique de l'UE favorisera le développement de marchés mondiaux de l'hydrogène fondés sur des règles, transparents et non faussés, sur la base de normes et de systèmes de certification internationaux fiables.
29. Conscient du rôle crucial de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, le Conseil invite le haut représentant et la Commission à accélérer les actions visant à en faire des priorités à l'échelle mondiale, et à envisager le lancement d'une initiative spécifique, en s'appuyant sur les efforts déployés au niveau international, en plus d'une coopération bilatérale renforcée.
30. Le Conseil souligne la nécessité d'investir dans des processus et chaînes de valeur industriels de plus en plus circulaires qui contribuent à la transition vers la neutralité climatique dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions. Le Conseil souligne également l'importance d'une innovation permanente, en particulier dans le domaine des technologies essentielles pour parvenir à la neutralité climatique, et soutient la poursuite du renforcement des partenariats de recherche bilatéraux et stratégiques ainsi que de la coopération dans le cadre d'enceintes mondiales telles que Mission Innovation et la conférence ministérielle sur l'énergie propre. L'UE coopérera avec ses partenaires internationaux pour réformer les cadres réglementaires, s'efforcera de renforcer l'avance technologique des entreprises de l'UE, soutiendra l'adoption des normes de l'UE à l'échelle mondiale et encouragera l'accès équitable et non faussé des entreprises de l'UE aux marchés internationaux pour les ressources et les technologies, afin de maintenir la compétitivité et d'éviter de nouvelles dépendances.

31. Le Conseil estime qu'une dépendance à l'égard des combustibles fossiles rend les pays vulnérables à la volatilité du marché et aux risques géopolitiques et que le passage à une économie neutre pour le climat nécessitera d'abandonner progressivement à l'échelle mondiale les combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation, tels que définis par le GIEC, et d'atteindre un pic dans leur consommation déjà à court terme, tout en reconnaissant un rôle transitoire au gaz naturel. L'UE encouragera et préconisera systématiquement une évolution à l'échelle mondiale vers des systèmes énergétiques exempts de combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation, bien avant 2050. À cet égard, le Conseil rappelle l'engagement pris, lors de la COP26, de tourner la page de la production d'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation en la réduisant progressivement, appelle de ses vœux une transformation résolue et juste à l'échelle mondiale sur la voie de la neutralité climatique, y compris l'abandon progressif du charbon sans dispositif d'atténuation dans le secteur de la production d'énergie et, en guise de première étape, appelle à mettre immédiatement un terme à tout financement de nouvelles infrastructures du charbon dans des pays tiers.
32. Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien ciblé aux groupes les plus vulnérables, la diplomatie énergétique de l'UE encouragera la suppression progressive, à l'échelle mondiale, des subventions aux combustibles fossiles dommageables pour l'environnement, qui ne contribuent pas à une transition juste vers des systèmes énergétiques neutres pour le climat. Le Conseil se félicite des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce concernant les réformes des subventions aux combustibles fossiles.

33. Les importations globales de combustibles fossiles de l'UE en provenance de Russie ont considérablement diminué au cours des derniers mois. Dans ce contexte, la diplomatie énergétique de l'UE soutiendra les efforts urgents visant à renforcer et à sauvegarder la sécurité énergétique de l'UE tout en évitant de nouvelles dépendances, ce qui est nécessaire pour préserver la compétitivité de l'UE et garantir aux citoyens une énergie abordable. Si, dans l'immédiat et à moyen terme, il est urgent de prendre des mesures pour diversifier davantage l'approvisionnement en gaz naturel, le Conseil rappelle que, compte tenu en particulier de l'action collective des États membres en matière d'économies d'énergie et de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, il n'est pas nécessaire de remplacer chacun des anciens volumes d'importation de gaz naturel russe. Afin de soutenir l'objectif de diversification énergétique dans le cadre de REPowerEU, la diplomatie énergétique de l'UE favorisera les contacts et la coordination avec les producteurs de gaz naturel fiables et les grands consommateurs, et encouragera des infrastructures appropriées, des interconnexions et des marchés de l'énergie transparents, fondés sur des règles, ouverts et liquides. La diplomatie énergétique de l'UE soutiendra le mécanisme d'achat commun de l'UE dans le cadre de la plateforme énergétique de l'UE, y compris les parties contractantes de la Communauté de l'énergie, en accordant une attention particulière à la sécurité et à la résilience énergétiques de ces partenaires. La diplomatie énergétique de l'UE soutiendra également les efforts actuellement déployés par les États membres concernés pour diversifier l'approvisionnement en combustibles nucléaires, le cas échéant.
34. Le Conseil souligne que les efforts de l'UE en matière de diversification des combustibles fossiles ne devraient pas compromettre les objectifs à long terme de neutralité climatique à l'échelle mondiale et devraient éviter de créer des effets de verrouillage sur les combustibles fossiles et des actifs délaissés. Les efforts de diversification devraient privilégier l'utilisation des infrastructures de combustibles fossiles existantes, en mettant l'accent sur leur potentiel de réaffectation, et inclure des mesures systématiques visant à réduire les émissions de méthane. Le Conseil rappelle, en particulier, l'intérêt pour le climat et la sécurité énergétique des systèmes d'échange fondés sur le captage du méthane, tels que ceux axés sur l'approche "vous collectez/nous achetons". L'action extérieure de l'UE dans le domaine de l'énergie vise à lier les efforts de diversification des combustibles fossiles à des partenariats à long terme pour la transition énergétique.

35. Le Conseil insiste sur la nécessité de soutenir les efforts déployés à l'échelle internationale pour réduire l'impact environnemental et climatique des infrastructures de combustibles fossiles existantes, y compris le charbon noir. Dans ce contexte, l'UE, conjointement avec les États-Unis et d'autres partenaires, continuera à promouvoir et à développer des actions dans le cadre de l'engagement mondial concernant le méthane. Le Conseil se félicite, à cet égard, de la création du système d'alerte et de réaction relatif au méthane (Methane Alert and Response System) par l'observatoire international des émissions de méthane. Le Conseil invite le haut représentant et la Commission à faire avancer les travaux sur la déclaration commune des importateurs et des exportateurs d'énergie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles fossiles.
36. Afin d'assurer la sécurité énergétique dans les décennies à venir, le Conseil souligne la nécessité de renforcer et de diversifier les chaînes d'approvisionnement mondiales en matières premières durables nécessaires à la transition énergétique, et attend avec intérêt la proposition de la Commission relative à une législation sur les matières premières critiques, tenant pleinement compte de ses dimensions géopolitiques.
37. La diplomatie énergétique de l'UE continuera de promouvoir et de soutenir les normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire, d'environnement et de transparence au niveau régional, à proximité immédiate des frontières de l'UE et à l'échelle mondiale.
38. Le Conseil rappelle qu'il est urgent d'obtenir des résultats en matière de précarité énergétique et d'accès universel à l'énergie, conformément à l'objectif de développement durable n° 7 (ODD 7), en utilisant des modèles de financement et des technologies innovants, et en mettant particulièrement l'accent sur l'électrification des zones rurales, y compris les systèmes énergétiques décentralisés, et sur le défi que représente la cuisson propre. Le Conseil attend avec intérêt le réexamen de l'ODD 7 lors du Forum politique de haut niveau de 2023 et du deuxième sommet sur les ODD.

39. Le Conseil insiste sur la nécessité de garantir une architecture multilatérale et des mécanismes de gouvernance efficaces qui favorisent une transition énergétique mondiale inclusive et juste conformément aux objectifs de l'accord de Paris, et rappelle les déclarations antérieures en faveur des processus de réforme en cours, tout en limitant l'accentuation de la fragmentation des initiatives.
40. Le Conseil est conscient du fait que la transition énergétique vers la neutralité climatique, réalisée au rythme requis, aura une incidence considérable sur les sociétés, les économies et la géopolitique au niveau mondial. La politique étrangère de l'UE continuera de renforcer la capacité de prospective consistant à anticiper les nouveaux défis en matière de sécurité et de géopolitique, et de travailler, dans ce contexte, avec les partenaires de pays tiers et les organisations et initiatives internationales pertinentes, telles que l'IRENA et l'OCDE, selon le cas.
41. Le Conseil, conjointement avec le haut représentant et la Commission, continuera de renforcer la coopération existante avec les pays partenaires, la société civile et les initiatives en faveur de la jeunesse et initiatives portées par des femmes ainsi que de mettre en place de nouveaux modes de coopération, dans le but d'accroître l'action climatique au niveau régional, national et infranational, en mettant l'accent sur le principe de solidarité et l'approche des Nations unies consistant à ne laisser personne de côté. À cet égard, le Conseil rappelle ses conclusions d'octobre 2022 en ce qui concerne l'importance de respecter et promouvoir les droits de l'homme, le droit à la santé, le droit à un environnement propre, sain et durable, les droits des peuples autochtones, tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, ainsi que l'égalité de genre, la pleine jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux par les femmes et les filles et leur autonomisation, lors de la prise de mesures visant à lutter contre le changement climatique.

42. Le Conseil est déterminé à promouvoir une approche de l'action climatique qui soit fondée sur les droits de l'homme et tienne compte de la dimension de genre, à favoriser la justice sociale, l'équité et l'inclusivité dans la transition mondiale vers la neutralité climatique, et la participation et la contribution pleine, égale et significative des femmes à la prise de décisions en matière de climat, ainsi qu'à respecter pleinement nos obligations en matière de droits de l'homme lors de la prise de mesures visant à lutter contre le changement climatique. L'UE continuera également de soutenir une participation significative des jeunes et des enfants aux processus décisionnels en matière de lutte contre le changement climatique, ainsi que l'éducation au climat et la sensibilisation du public au changement climatique. Le Conseil se félicite que le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies considèrent que le droit à un environnement propre, sain et durable est un droit de l'homme. L'UE participera activement aux discussions visant à faire progresser ce droit et à promouvoir l'inclusion et la non-discrimination. Le Conseil est conscient de la contribution des défenseurs des droits de l'homme en rapport avec l'environnement, qui sont confrontés à des niveaux de menace et d'attaque sans précédent.
43. Le Conseil invite le haut représentant, la Commission et l'ensemble des États membres à renforcer la diplomatie climatique et énergétique de l'UE à titre de priorité politique, au moyen d'une coordination intensifiée, de l'échange d'informations et du renforcement des délégations de l'UE et des ambassades des États membres ainsi que des réseaux et groupes de travail concernés au niveau international et de l'UE. Le Conseil encourage les missions et les initiatives régionales, y compris conjointes, de l'UE et des États membres en matière de sensibilisation concernant le climat, en particulier dans la perspective de la COP28 et du bilan mondial. Le Conseil souligne qu'une coordination accrue est nécessaire pour lutter contre les campagnes de désinformation et de désinformation visant à discréditer les actions de l'UE. Le Conseil assurera un suivi régulier des travaux conjoints visant à coordonner et à accroître l'impact de la diplomatie climatique et énergétique de l'UE, et invite le haut représentant et la Commission à renforcer les capacités qu'ils consacrent à cette diplomatie.
44. L'UE et ses États membres remercient le gouvernement égyptien d'avoir accueilli la COP27 à Charm el-Cheikh et se réjouissent de coopérer avec la future présidence de la COP28 assurée par les Émirats arabes unis ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires afin qu'un résultat fructueux et ambitieux soit atteint lors de cette COP.